

# Quelles sont les normes pour les raccords d'alimentation en eau potable ?

PAR OLIVIER COMTE, T.P., CONSEILLER TECHNIQUE À LA CMMTQ

**J**e dois installer de la tuyauterie d'eau potable à l'aide de raccords sans soudure, comme ceux de type ProPress. Quelles sont les normes d'approbation de ces raccords et peuvent-ils être installés sous terre ?

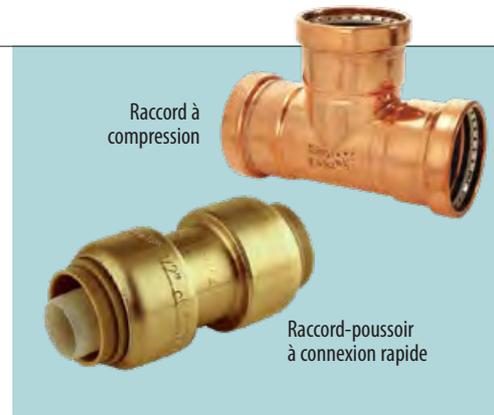
## Réponse

Très peu d'articles du chapitre III, Plomberie du *Code de construction du Québec* permettent de définir spécifiquement chacun des types de raccord. Même dans la division A, à l'article 1.4.1.2. Termes définis, aucune définition ne porte sur les raccords. Il n'est pas facile de déterminer la bonne norme selon les divers types de raccords sans soudure sans posséder une définition exacte. Aux fins de cette rubrique, certains raccords cités par le chapitre III, Plomberie seront définis\* :

- raccord à compression : raccord par serrage d'une garniture composée d'une rondelle métallique légèrement conique, associée à une rondelle de caoutchouc;
- raccord à collet repoussé : raccord par serrage d'un évasement exécuté à l'extrémité d'un tube de cuivre, contre une pièce à embout fileté conique. Le serrage de l'écrou provoque le scellement du tube sur le raccord, sans aucune autre garniture;

- raccord-poussoir à connexion rapide : ce raccord ne nécessite aucun outil pour l'assemblage. Il suffit de pousser le tuyau dans le raccord pour l'assembler. Ce type de raccord est souvent nommé raccord à morsure ou à dent de requin, « SharkBite ».

Les raccords ProPress, souvent nommés raccords à sertir, ne sont pas perçus par la plupart des gens comme des raccords à compression, mais selon la définition, ils sont construits et installés de la même façon qu'un raccord à compression. Ils sont identifiés comme un raccord à compression. Le chapitre III, Plomberie ne mentionne aucune norme sur les raccords à compression ou à sertissage. Dans cette situation, il faut alors simplement et exceptionnellement utiliser la même norme que celle de la tuyauterie. Pour un raccord en cuivre, la norme est *Seamless Copper Water Tubes* (ASTM B88); s'il est en acier inoxydable, il s'agit de la norme *Standard Specification for Wrought Austenitic Stainless Steel Pipe Fittings* (ASTM A403/A403M). Pourquoi peut-on utiliser la norme d'une tuyauterie pour un raccord ? La réponse est directement liée à la norme de la tuyauterie qui intègre les raccords à compression.



Il ne faut pas confondre la norme *Plumbing Supply Fittings* (ASME A112.18.1/CSA B125.1) citée à l'article 2.2.10.6. 1). Cette norme s'applique aux robinets et aux accessoires situés entre le robinet d'arrêt d'alimentation de l'appareil et le robinet de puisage, inclusivement. Cette norme ne s'applique pas aux tuyaux ou aux raccords de la tuyauterie. En effet, si le raccord est conforme à cette norme, le raccord n'est pas nécessairement approuvé sur le réseau de distribution.

Le Tableau A-2.2.5., 2.2.6. et 2.2.7., Utilisation des tuyaux et raccords, du chapitre III, Plomberie permet de déterminer si une tuyauterie ou un raccord est permis sur un réseau d'eau potable d'eau chaude, d'eau froide hors-sol ou enterré sous le bâtiment ou hors du bâtiment. Ce tableau indique également les normes d'approbation obligatoires et l'article en référence. Le « I » indique interdit et le « P » signifie permis.

Toutefois, ce n'est pas parce qu'un raccord est permis dans le tableau qu'il n'existe aucune restriction. Un raccord en acier galvanisé n'est permis que pour réparer les tuyaux existants en acier galvanisé. Pour cette raison, il faut valider les restrictions possibles dans l'article en référence.

Concernant les autres types de tuyauterie de plastique comme le PEX (polyéthylène réticulé), la tuyauterie et les raccords doivent être conformes aux normes citées. La tuyauterie et les raccords en PEX doivent être conformes à la norme *Crosslinked polyethylene (PEX) tubing systems for pressure applications* (CSA B137.5). Si le raccord est

Tableau A-2.2.5., 2.2.6. et 2.2.7. (suite)

Type de tuyau et de raccord	Norme	Renvoi au CNP	Utilisation des tuyaux et raccords								
			Réseau d'évacuation des eaux usées			Réseau de ventilation		Réseau d'alimentation en eau potable			
			Non enterré dans le bâtiment	Enterré dans le bâtiment	Branchement d'égout	Non enterré	Enterré	Non enterré		Enterré	
								Eau chaude	Eau froide	Sous le bâtiment	Hors du bâtiment
Tube en acier inoxydable	ASTM A 269/A 269M	2.2.6.14.	I	I	I	I	I	P	P	P	P
	ASME B16.3	2.2.6.6.	I	I	I	I	I	P	P	P	P

P = permis, I = interdit

un raccord-poussoir à connexion rapide, la norme *Performance Requirements for Push-Fit Fittings* (ASSE 1061) s'applique. Selon cette norme, les raccords-poussoirs sont conçus pour l'utilisation exclusive des tuyauteries en PEX (CSA B137.5), cuivre (ASTM B88), PE-RT (CSA B137.18), PP-R (CSA B137.18) et CPVC (CSA B137.6).

### Raccords enterrés

Comment savoir si l'installation d'un raccord d'alimentation en eau potable est permise sous terre? L'article 2.3.3.12. restreint certains types de raccords souterrains exclusivement pour la tuyauterie en cuivre. Il indique que les raccords de la tuyauterie en cuivre

sous terre doivent être de type à collet repoussé ou à compression, ou soudé à l'argent. Toutefois, un raccord à compression ne doit pas être enterré sous un bâtiment. Selon la définition, un raccord ProPress est un raccord à compression. Il est donc interdit sous un bâtiment. L'intention derrière l'article 2.3.3.12. est de réduire le risque

**NOVO  
CLIMAT**



**SPÉCIALISTE EN VENTILATION**

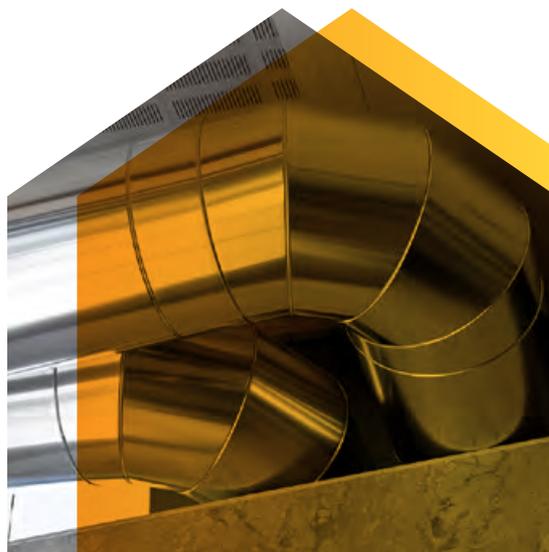
## Formation en ventilation

Inscrivez-vous à nos formations afin d'obtenir la certification Novoclimat requise pour offrir vos services aux constructeurs et promoteurs de projets Novoclimat :

- › Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **autonome** et exigences techniques Novoclimat
- › Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **autonome, centralisé**, et exigences techniques Novoclimat

**teq.gouv.qc.ca/  
novoclimat-certification-ventilation**

**Visez l'efficacité énergétique!**



**Votre  
gouvernement**

**Québec**

## INFO-PRODUITS

ANNONCEURS	TÉLÉPHONE	SITE WEB
Bradford White	866 690-0961	bradfordwhite.com
CCQ	888 842-8282	ccq.org
Deschênes & Fils	800 361-1784	deschenes.ca
Énergir	800 563-1516	energir.com
Enertrak	800 896-0797	enertrak.com
General Pipe Cleaners	514 905-5684	drainbrain.com
Groupe Master	514 277-7021	master.ca
Lou-Tec Experts en location	866 774-4188	loutec.com
Lussier	800 361-8715	lussier.co/cmmtq
Taco	905 564-9422	taco-hvac.com
Wolseley	514 344-9378	wolseleyinc.ca

de fuites sur la tuyauterie en cuivre, puisque les autres types de raccords ne permettent pas d'absorber suffisamment le mouvement de la tuyauterie. De plus, en cas de défaillance, il est difficile d'accéder au raccord surtout lorsqu'il se trouve sous un bâtiment. Le code de plomberie ne limite pas l'installation des raccords enterrés pour tous les autres types de matériaux, puisqu'il ne mentionne aucune limitation, sauf pour le cuivre. Il faut cependant consulter le Tableau A-2.2.5., 2.2.6. et 2.2.7. pour savoir si le raccord est conçu pour un réseau d'alimentation potable à l'eau froide, à l'eau chaude, s'il peut être enterré et s'il est conforme à la norme. Il faut toujours vérifier s'il y a une contre-indication du fabricant ou ce qu'approuve la norme. Certains fabricants autorisent le raccord sous terre

s'il est enveloppé d'une membrane de protection conçue pour le raccord.

### En conclusion

La tuyauterie en cuivre est la seule à être soumise à des restrictions quant à l'utilisation des raccords sous terre. Les autres matériaux sont donc moins restrictifs. Il faut toutefois s'assurer

que les tuyaux et les raccords sont permis par la bonne norme, qu'ils sont conçus pour l'utilisation prévue et approuvés par le fabricant, s'ils sont enterrés. Il faut également toujours vérifier si le règlement municipal est plus restrictif. **Imb**

\* Les définitions proviennent de Termium Plus et d'une traduction de la norme *Performance Requirements for Push-Fit Fittings* (ASSE 1061).

# Dévoué, des assurances au cautionnement

Leader centenaire tourné vers l'avenir,  
Lussier Dale Parizeau devient Lussier.

Toujours la même écoute. Toujours le même service-conseil.  
Toujours à travers toutes les régions du Québec.

Découvrez notre vision renouvelée.

# Lussier

Cabinet de services financiers  
1 800 361-8715

[Lussier.co/cmmtq](http://Lussier.co/cmmtq)

